PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL MARDI 12 MAI 2015 à 19h 30

Mme Gisèle Bonnelly, M. André Bonhomme, M. Gérard Debroas, Mme Marthe Fadli, M. Claude Jean, Mme Hélène Bellande, M. Michel Borde, Mme Magalie Brazard, M. Pierre Chemin, Mme Sabine Gatin, M. Marc Jean, Mme Lidy Gulini, Mme Martine Ponsat étaient présents à l'exception de Mme Theresa Mazzolini qui avait donné pouvoir à Mme Brazard et M. Jean- Louis Malbec qui avait donné pouvoir à Mme Bonnelly

La séance est ouverte à 19 heures 30.

Madame le Maire remercie les conseillers et les personnes de l'assistance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 24 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

1/ DECISION

Mme le Maire informe les conseillers municipaux que par décision elle a signé une lettre de mission avec la société SB Conseils pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la fourniture et pose de système automatique des gestions des accès aux parkings communaux. Cette prestation s'élève à une somme forfaitaire de 3 900 € HT.

<u>2/APPROBATION EMPRUNT 400 000 € AVEC LE CREDIT AGRICOLE POUR</u> ACHAT des TERRAINS

Pour permettre le paiement des terrains une consultation auprès de 3 Banques a été réalisée pour un prêt de 400 000 € sur 15 ans. 2 banques ont proposé une offre :

BANQUES	trimestrielle	annuelle
La Caisse d'épargne	2.14 %	2.16%
L e Crédit agricole	1.64 %	1.65%

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de retenir l'offre du crédit agricole au taux 1.64% pour une échéance de 7 533.84 € par trimestre.

3/APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA POSTE POUR DOSSIER DE NUMEROTATION

Mme le Maire rappelle le projet de la numérotation des habitations et dénomination des rues. La poste propose une convention de numérotation pour notre commune. La prestation sera facturée 300 € HT par jour. La Poste estime à 18 journées de travail de 7 heures. Le coût de la prestation sera calculé sur la base du nombre de jours réellement effectués. André Bonhomme explique que la commission de signalétique se réunie 1 fois par mois depuis décembre 2014 pour reprendre l'ensemble des rues, voies et donner un nom à celle qui n'en n'ont pas. Lorsque cette étude sera terminée, elle sera validée par une délibération. Ce document servira à la poste. Cette dernière informera les usagers de la nouvelle numérotation

et des différentes démarches à réaliser pour le changement d'adressé auprès des différents prestataires : cartes grise, impôts, caisses de retraites ou familiales ou maladie. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité cette convention avec la poste.

4/APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA RECYLERIE APT LUBERON POUR LES ENCOMBRANTS

Mme le Maire et Claude Jean ont rencontré le responsable de la recyclerie Apt Luberon. Cette structure propose une convention avec la commune de Roussillon pour la collecte des encombrants chez les particuliers, hors gravats et végétaux, une fois par mois. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité cette convention. Cette prestation est facturée 80 € par demi-journée. Elle s'achèvera le 31 décembre 2015. Les particuliers s'inscriront auprès de l'accueil de la Mairie. La collecte est prévue le 3ème mardi de chaque mois. Une information sera faite sur le bulletin municipal.

5/ APPROBATION DU NOUVEAU CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LES HORODATEURS

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le contrat de prestation de services avec la société Parkéon suite au changement des 4 horodateurs et à l'installation d'un horodateur supplémentaire à la montée du puits. Il y a une redevance annuelle forfaitaire de 908 €, une redevance annuelle unitaire de 60 € HT et une redevance par transaction CB de 0.014 € ht

<u>6/CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE POUR LE MOIS DE</u> JUIN 2015

Afin de pallier à une absence maladie dans le service technique les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe pour le mois de juin 2015.

7/INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DES PARCELLES SANS MAITRE

Suite à la procédure commencée en octobre2014 sur l'abandon manifeste de parcelles, les propriétaires avaient 6 mois pour se faire connaître. Le procès-verbal a été publié dans 2 journaux, la Provence et TPBM. Il a été affiché. La période étant écoulée, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité l'incorporation ces parcelles sans maître

section		numéro
AC	10	Boutecuire
AK	98	Caude cayre
AL	23	Les Riperts
AN	162	Le coteau des meuniers
ВО	42	Les Sablières
BV	9	Caromb
BR	17	Vallon de Loulette
BR	18	Vallon de Loulette

dans le domaine public.

8/APPROBATION LETTRE DE MISSION AVEC LA STE SB CONSEILS

Dans le cadre des travaux de restauration à l'Eglise, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la proposition des gérants de la STE SB Conseil comme assistants à maîtrise d'ouvrage pour l'établissement du marché public. Cette prestation s'élève à 2 200 € HT.

9/APPROBATION RETRAIT DES COMMUNES DE AURIBEAU ET CASTELLET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE EN PAYS D'APT

Conformément à l'article L 5211.19 du Code Général des Collectivités Territoriales les conseillers municipaux donnent à l'unanimité un avis favorable au retrait des communes d'Auribeau et de Castellet du syndicat intercommunal du syndicat intercommunal pour le transport scolaire en Pays d'Apt.

10/AVIS SUR LA REVISION DU CLASSEMENT SONORE DE LA D 900

La Préfecture nous a communiqué un dossier sur le classement sonore de la D 900. Conformément aux dispositions de l'article R 571 39 du code de l'environnement les conseillers municipaux donnent à l'unanimité un avis favorable sur le nouveau classement sonore par la Préfecture de la D 900 en catégorie 3.

Les conseillers municipaux désignent à l'unanimité M. Gérard DEBROAS comme représentant de la commune au conseil d'administration de la SCIC OKHRA

La séance est levée à 21h 05